

SEANCE DU 31 MAI 2012

L'an deux mil douze, le trente et un du mois de mai à vingt heures 30 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : M ANDRIEU Eric, ARCIS Michel, Mmes BALDET Maryse, BERRY Josette, MM. CHAZALON Didier, CRESPIY Philippe, DIDIERJEAN Renaud, Mmes FAURE Françoise, FOURNEL Michèle, MM GALLAND Alain, GIRAUD Christophe, LAC Régis, MARCON Maurice, MOUNIER Michel, NICOLAS André, PANNEFIEU Jean-Paul, VEY Patrick.

Absents représentés : Mme VAGGIANI Renée (représentée par ANDRIEU Eric)

Absent : Melle AVOUAC Sophie

M. CHAZALON Didier a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures 30.

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé sans modification avec 5 abstentions.

Présentation des différentes réunions

- **Assemblée générale de l'Office de Tourisme Intercommunale** : Le lundi 14 mai a eu lieu l'assemblée générale de l'Office de Tourisme. Une légère baisse de la fréquentation a été constatée en 2011 ainsi qu'une hausse du nombre d'adhérents. Eric ANDRIEU regrette que le nouvel emplacement de l'office de tourisme soit excentré par rapport au centre-ville et que le local mis à disposition soit peu fonctionnel. Monsieur le Maire précise que le nouveau local de l'OTI a été choisi pour permettre une réduction des charges de fonctionnement en les mutualisant avec l'Espace Culturel Européen. La commune doit en effet désormais prendre en charge les dépenses de fonctionnement de l'OTI, en accord avec la Communauté de Communes qui souhaite uniformiser les pratiques sur le territoire, ce qui n'était pas le cas jusqu'alors. Ce partenariat permettra également d'augmenter les plages horaires d'ouverture au public, l'Office de Tourisme n'étant pas jusqu'alors ouvert tous les jours. En effet, le personnel communal en charge de l'Espace Culturel pourra assurer une mission d'accueil des touristes et le personnel de l'Office de Tourisme pourra pour sa part accueillir les visiteurs. Monsieur le Maire rappelle que tous les parcours de randonnées partiront désormais de la Place du Vallat où le stationnement est plus aisé et qu'une signalétique provisoire a récemment été mise en place afin d'indiquer l'emplacement de l'OTI et de l'Espace Culturel aux gens de passage. Quant à la fonctionnalité du local, l'accès handicapé par l'extérieur sera amélioré prochainement. Pour l'intérieur du local, même s'il manque de fenêtres l'espace de travail paraît bien agencé. Monsieur le Maire précise également que le déménagement a dû se faire assez rapidement pour permettre aux agents de l'OTI de débiter la saison estivale dans leur nouveau local. Les premiers retours sont toutefois positifs. Il termine en ajoutant que ce déménagement a permis à la commune de proposer un local à une ostéopathe qui souhaite s'installer sur la commune et intégrer par la suite le Pôle Santé.

Droits de préemption

- Vente d'une parcelle bâtie sise section AB n° 91 (55 Place du Vallat),
- Vente d'une parcelle bâtie sise section AC n° 57 (39 Rue Saint Jean),
- Vente d'une parcelle bâtie sise section B n° 1461 (Le Pinet),
- Vente d'une parcelle bâtie sise section AB n° 289 (Rue Langlade),

Après délibération, le conseil décide de ne pas préempter pour toutes les ventes présentées.

Délibérations diverses

- **Décisions modificatives** : Régis LAC présente des décisions modificatives à adopter :

- Budget commune :
 - o 165 : + 800 €
 - o 21318-12 : - 800 €
- Budget photovoltaïque
 - o 2188 : + 500 €
 - o 2315 : - 500 €

Monsieur Régis LAC précise que pour le budget commune, il s'agit d'un remboursement d'une caution de location et pour le budget photovoltaïque, de la mise en place d'un modem routeur. Après délibération, le conseil approuve ces deux décisions modificatives à l'unanimité.

- **Adhésion au Syndicat Mixte du Pays du Velay** : Monsieur le Maire informe le conseil que l'adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte du Pays du Velay permettra à celle-ci de pouvoir s'impliquer dans le suivi de la procédure de mise en place du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin du Puy. Conformément aux dispositions de l'article L 5214 -27 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes adhérentes à la Communauté de Communes doivent se prononcer sur cette adhésion.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité l'adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte du Pays du Velay.

- **Création d'un deuxième poste de surveillant de baignade** : Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'un premier poste avait été créé lors de la dernière séance du Conseil Municipal. Il indique qu'une seconde candidature est parvenue grâce à l'intervention d'Eric ANDRIEU. La personne pressentie n'est cependant disponible que du 23 juillet au 31 août. Cette nouvelle embauche permettra d'avoir des horaires d'ouverture plus larges pendant cette période, évitant en particulier un ou deux jours de fermeture hebdomadaire de la piscine.

Après délibération, le conseil approuve la création d'un poste de surveillant de baignade pour la période du 23 juillet au 31 août 2012 dans les mêmes conditions que le premier, à savoir indice brut 365 majoré 338.

- **Préparation du plan d'eau du Moulin de Savin** : Monsieur le Maire indique que la mise en eau du plan d'eau a été retardée en raison du niveau d'eau élevé de la Gazeille. Les travaux devraient être réalisés pour le 15 juin. Le retard de ces derniers est également dû à une nouvelle demande de la Police de l'Eau qui souhaite la mise en place d'une vanne de vidange qui n'avait pas été exigée jusqu'alors. Didier CHAZALON précise ensuite que l'engazonnement prévu au départ sera remplacé par la mise en place d'une berge en sable, afin de limiter les travaux d'entretien mais aussi pour des raisons pratiques et des questions de délais. Jean-Paul PANNEFIEU rappelle

que l'engazonnement aurait permis de mieux retenir les berges, ce que Didier CHAZALON concède, tout en ajoutant que la plantation était impossible à cette époque de l'année, d'autant que le niveau d'eau ne le permettait pas. Jean-Paul PANNEFIEU souhaite également savoir si la vente du camping ne pose pas de problème pour l'entretien de la rivière et si la plage en question se situe bien dans le domaine communal. Monsieur le Maire répond que le bornage approuvé en conseil indique bien que la limite du terrain de camping se situe au niveau des arbres, et que les berges de la rivière appartiennent donc bien à la commune.

- **Projet du Lotissement Paul Séjourné** : Didier CHAZALON présente les deux projets de plan du nouveau lotissement :

- le premier dispose d'un seul accès et d'une aire de retournement dans le lotissement et compte 13 lots

- le deuxième dispose de deux accès (une entrée et une sortie) et une voie d'accès à sens unique et compte 12 lots.

La dimension des lots est en moyenne de 800 m², avec quelques lots de plus petite dimension pouvant permettre à des primo accédants de s'installer.

Après délibération, le conseil se déclare plutôt favorable à la deuxième proposition avec une voirie à sens unique dans le sens Rond Point des Acacias-Le Puy afin de permettre une meilleure visibilité pour la sortie des véhicules. Un tel agencement permettra également des meilleures conditions de déneigement. Une autorisation de sortie sur la voirie départementale devra toutefois être demandée au Conseil Général et une modification du PLU sera nécessaire. Il est aussi précisé que les deux lots du haut seront desservis par la voirie passant au-dessus du terrain et que le chemin piétonnier rejoignant les deux routes sera conservé. Jean-Paul PANNEFIEU demande qu'une attention particulière soit portée à la gestion des eaux pluviales. André NICOLAS estime qu'une sortie sur la déviation reste dangereuse et qu'il aurait été judicieux de pouvoir faire une boucle avec la voirie du haut. Didier CHAZALON précise que la typologie du terrain à cet endroit ne permet pas la mise en place de cette solution. Il termine en indiquant qu'une réunion avec les services du Conseil Général et de la DDT aura lieu vendredi 1 juin afin d'étudier l'ensemble de ces questions.

- **Entretien annuel de la voirie communale** : Régis LAC présente l'estimation faite par la Direction Départementale du Territoire pour l'entretien courant de la voirie. Il précise que cela comprend 8 tonnes d'emplois partiels à l'émulsion et le balayage de la voirie, et ajoute que la mise en place du goudron à froid sera assurée au préalable par le service technique. Michel MOUNIER rappelle qu'une journée de balayage a déjà été effectuée par une entreprise stéphanoise pour un montant de 675 €. Le conseil municipal s'interroge sur l'intérêt d'acquérir une balayeuse pour la commune. André NICOLAS estime qu'une telle machine est trop onéreuse, même si l'achat est effectué au niveau de la communauté de communes. Michel MOUNIER propose en revanche au Conseil d'envisager à l'avenir l'achat d'un rouleau compresseur pour la mise en place du goudron à froid. Cette acquisition permettrait un gain de temps non négligeable pour le service technique. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité l'estimation de la DDT de Haute-Loire et autorise Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres correspondant.

- **Convention financière et statuts de l'Espace Culturel Européen** : Monsieur le Maire informe le Conseil que ce point sera traité lors du prochain conseil et indique que les documents nécessaires

seront envoyés aux membres du conseil avec la prochaine convocation. Il tient toutefois à présenter le fonctionnement global de l'espace culturel. L'espace culturel sera dans un premier temps géré par une association. La commune votera un budget annuel qui lui sera alloué et validera les propositions du conseil d'administration. L'association devra rendre des comptes au conseil municipal. Une personne sera embauchée à mi-temps par l'association afin d'assurer la gestion administrative et l'animation. Divers comités composés de membres bénévoles ont été mis en place dans des domaines variés. Ils seront chargés de proposer des animations diverses à l'année (pédagogiques pour les scolaires, mais aussi des conférences, des expositions, des concerts) qui devront être validées par le conseil d'administration de l'association puis par le conseil municipal. Monsieur le Maire présente ensuite le programme des activités prévues pour les six mois à venir, programme qui sera présenté dans le prochain bulletin municipal.

Il précise que l'inauguration du centre culturel est prévue pour le 7 juillet 2012 et indique que de nombreux problèmes ont retardé l'ouverture (le déplacement du trésor abbatial en particulier).

- **Tarifs d'entrée à l'Espace Culturel Européen** : Monsieur le Maire indique qu'en prévision de l'ouverture prochaine de l'Espace Culturel, il faut fixer les tarifs d'entrée. Le conseil municipal estime que des tarifs trop élevés ne permettraient pas d'attirer des visiteurs. Alain GALLAND précise que le musée des Croyances Populaires propose des cartes annuelles nominatives valables pour un an pour les habitants de la commune. Cette idée est retenue.

Après délibération, le conseil approuve les tarifs suivants à l'unanimité :

- Plein tarif : 5 Euros
- Tarif avec carte ALT : 4.50 Euros
- Tarif carte d'entrée sur 4 ou 5 sites du plateau : 4.00 Euros
- Tarif réduit (groupes de plus de 10 personnes) : 4 Euros (gratuité pour un accompagnateur)
- Tarif enfants de 10 à 18 ans : 2 Euros
- Tarif enfants de moins de 10 ans : gratuit
- Tarif scolaires : 2 Euros (gratuité pour les moins de 10 ans et les accompagnateurs)

- **Location du local de l'ancien Office de Tourisme** : Monsieur le Maire informe le conseil qu'une ostéopathe souhaite louer le rez-de-chaussée du 32 rue Saint Pierre qui était jusqu'alors occupé par l'Office de Tourisme. Il précise que cette personne, actuellement en exercice sur Yssingaux, souhaiterait installer un cabinet sur le Monastier-sur-Gazeille. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité la location de ce local d'environ 90 m² pour l'installation d'un cabinet d'ostéopathie à compter du 1^{er} juin 2012 et fixe le montant du loyer à 450 Euros TTC, charges de chauffage et électricité comprises.

Monsieur le Maire précise qu'une partie des travaux de remise en état a déjà été effectuée par les services techniques mais que par manque de temps, les peintures et les finitions n'ont pu être réalisées. La locataire ayant pris en charge ces travaux afin de pouvoir ouvrir à partir du 1^{er} juin, il propose de faire une gratuité pour le premier loyer du mois de juin. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité.

- **Remplacement des lanternes vétustes** : Monsieur Régis LAC informe le conseil qu'il est possible, pour les communes de moins de 2000 habitants, d'obtenir une subvention de l'ADEME par le biais du Syndicat d'Energies pour le remplacement de lanternes vétustes par des lanternes qui consomment 2 fois moins d'énergie. Il ajoute que cette aide ne peut être obtenue que par les communes qui ont délibéré en faveur de coupures nocturnes de l'éclairage public. Il précise que le montant de la subvention est de 360 € par lampe remplacée et que le nombre de lanternes est plafonné à 50 lanternes. Il présente ensuite l'estimation faite par le Syndicat d'Energies. En

changeant 50 lanternes, le coût total de l'opération s'élèverait à 29 000 €, laissant alors à la charge de la commune 6084 € après déduction de la subvention ADEME et de la participation de 45 % du Syndicat d'Energies. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis du Syndicat d'Energies, autorise Monsieur le Maire à demander la subvention ADEME pour ce projet et à lancer les travaux.

- **Demande d'intégration d'une voirie d'un lotissement privé dans le domaine communal :** Monsieur le Maire présente au conseil le courrier d'un lotisseur privé demandant à la commune de bien vouloir intégrer dans le domaine public communal la voirie de son lotissement en projet de construction. Il est bien entendu que cette rétrocession serait faite après achèvement total des travaux de voirie et de réseaux. Cette demande est considérée comme recevable car elle intervient avant la création du lotissement et parce qu'il existe sur la commune des précédents. Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de donner un accord de principe à cette demande aux conditions suivantes : la commune devra être associée à la conduite des travaux de voirie, et devra émettre un avis sur la structure de la chaussée ainsi que sur la réalisation des réseaux d'évacuation des eaux pluviales et d'éclairage. Le demandeur devra en outre régler au préalable les problèmes de mise en place de remblai sur ce terrain et remettre en état le fossé détérioré par les travaux de terrassement. La commune gardera une servitude sur ce terrain pour le réseau assainissement existant. Cette rétrocession ne pourra être faite qu'une fois les travaux complètement terminés et après la réception des travaux. Il est également demandé à Monsieur le Maire de préciser dans le courrier de réponse que ces conditions sont posées en raison de précédents sur d'autres lotissements privés de la commune.

- **Appel d'offres voirie du cimetière :** Monsieur le Maire rappelle au conseil le projet de réfection d'une deuxième tranche de la voirie du cimetière. Il précise que 5 entreprises ont répondu à l'appel d'offres qui avait été lancé. Les différentes offres sont présentées. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise BROC pour un montant de 12208.77 € TTC et autorise Monsieur le Maire à lancer les travaux.

- **Aménagement des voiries communales :** Régis LAC présente l'estimation de la Direction Départementale des Territoires concernant l'aménagement de plusieurs voiries communales. Après délibération, le conseil approuve l'estimation et autorise le Maire à lancer l'appel d'offre correspondant.

- **Modifications du PLU :** Didier CHAZALON rappelle au conseil le projet de révision simplifiée du PLU concernant deux affaires déjà présentées au conseil et ayant fait l'objet d'une délibération. Il informe le conseil qu'une nouvelle demande a été déposée au même titre pour l'agrandissement de la surface constructible sur un terrain situé à la Fuye. Il précise que le terrain objet de la demande ne présente aucune valeur agricole et qu'il apparaît que le zonage fait lors de la mise en place du PLU n'avait pas de raison particulière de n'inclure qu'une partie de cette parcelle dans la zone constructible. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité la présentation de ce dossier supplémentaire lors de la procédure de révision simplifiée du PLU.

- **Remboursement de caution et annulation d'un loyer :** Monsieur le Maire informe le conseil que les locataires de la maison du camping ont quitté leur logement pour emménager dans un gîte de façon provisoire. Les locataires ayant aimablement accepté de quitter leur logement avant la fin

officielle de leur bail et avant la fin du mois, clause indispensable à la vente du camping, et ayant subi de nombreux désagréments liés à un déménagement dans des conditions difficiles, il propose au conseil d'annuler le dernier loyer du mois d'avril en guise de compensation. Après délibération, le conseil approuve donc à l'unanimité l'annulation du loyer du mois d'avril ainsi que le remboursement de la caution d'un montant de 800 €.

Mise en place d'un système de vidéosurveillance à l'espace culturel : Monsieur le Maire présente les offres reçues pour cette installation. Il précise que ces deux offres ont un contenu très différent :

- L'entreprise Securipro présente une offre sommaire et peu détaillée avec 3 caméras au musée, 1 à l'accueil et 2 en salle d'exposition avec un écran de surveillance, pour un montant de 5985 € HT
- L'entreprise TFC présente une offre très détaillée avec 2 caméras au musée, 1 à l'accueil, 3 en salle d'exposition et 2 dehors pour surveiller les entrées, ainsi que l'appareillage nécessaire à la surveillance pour un montant de 11600 € HT.

Monsieur le Maire précise que le dossier de présentation du projet de l'entreprise TFC est beaucoup plus élaboré et que les caméras extérieures, non incluses dans le devis de l'entreprise Securipro, sont obligatoires pour l'obtention d'une subvention. Il indique que les solutions préconisées par TFC sont beaucoup plus adaptées, que cette entreprise est la seule à être certifiée APSAD dans le domaine de la surveillance et qu'elle possède enfin de solides références. Après délibération, le conseil approuve avec 4 abstentions le devis de l'entreprise TFC pour un montant de 11600 € HT.

Monsieur le Maire précise ensuite qu'une alarme anti-intrusion est déjà en place dans les locaux de l'espace culturel et que l'installation de cette vidéosurveillance impliquera la signature d'un contrat de maintenance pour ces installations. Il ajoute qu'il faudra aussi qu'une entreprise spécialisée assure la surveillance nocturne à distance du site et soit susceptible d'intervenir en cas de problème. Il sera également nécessaire d'assurer certaines œuvres à exposer. Ces divers points seront revus en temps utiles. Il termine en disant que les tableaux de l'église partiront en restauration le 8 juin avant leur installation définitive dans l'espace culturel.

Convention Meygal Insertion Travail : Monsieur le Maire présente le projet de convention avec l'association Meygal Insertion Travail concernant la réfection des forjets de la salle des fêtes. Le devis d'un montant de 4620 € TTC ne comprend pas la fourniture des matériaux qui est estimée à 2400 €. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité la signature de cette convention et le lancement des travaux afférents qui devraient débiter au 11 juin.

Demande du festival : Monsieur le Maire donne lecture au conseil de la lettre du Festival des Cuivres concernant la diminution de la subvention annuelle votée par le conseil en mars dernier. L'association demande au conseil de revoir sa décision et d'octroyer une subvention de 10000 €, au lieu des 8250 € votés, car l'un des principaux partenaires du Festival a considérablement réduit son soutien sans que cette baisse ait pu être anticipée. Les membres de l'association précisent également que la vente du camping a entraîné des dépenses supplémentaires car l'association utilisait jusqu'alors gratuitement le site et occupait gracieusement l'un des chalets. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner une suite favorable à cette demande et de maintenir la subvention votée. En effet, par souci d'équité, le conseil municipal ne souhaite pas créer de précédents vis-à-vis des autres associations

subventionnées. Alain GALLAND propose de laisser l'appartement vide situé à côté du Relais Assistante Maternelle pour régler le problème du logement des musiciens pendant le festival. Le conseil rappelle enfin que l'association s'était engagée en 2009 à transmettre chaque année ses documents comptables et que cet engagement n'a été respecté qu'une seule fois.

Dates diverses

- Fête du Fin Gras le 3 juin
- Inauguration de l'Artothèque du collège Laurent Eynac en salle d'exposition le 4 juin à 17 heures 30
- Théâtre : mise en réseau Pays du Velay le 5 juin à 18 heures 30
- Commission emploi le 9 juin pour les postes de saisonnier à la piscine et au service technique à 9 h
- Inauguration du Musée des Croyances Populaires le samedi 9 juin à 18 heures 30
- Commission emploi le 16 juin 2012 pour le poste permanent du service technique
- Journée VTT CCPMS le dimanche 24 juin à Freycenet Latour
- Inauguration de la Rue Centrale et du Plan d'eau le 30 juin à 10 heures 30
- Inauguration de l'Espace Culturel le samedi 7 juillet à 10 heures 30

Questions diverses

- Planning Elections Législatives des 10 et 17 juin 2012
- Invitation du parti socialiste le 6 juin à 18 heures 30 à la salle des fêtes pour une réunion cantonale

Prochain conseil le jeudi 5 juillet à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 25 minutes.